

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU DOMAINE-DU-ROY
MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE**

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 OCTOBRE 2025

À une séance régulière du conseil municipal légalement tenue le 2 octobre 2025 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions, sous la présidence de son honneur Mme la mairesse Ghislaine M.- Hudon.

Sont également présents, les membres du conseil:

Claude Martel
Nathalie Côté
Vital Dumais
Laurier Girard

Le siège n° 6 est vacant.

Mme la conseillère Josée Crane est absente.

Formant quorum.

Ordre du jour

OUVERTURE

Ouverture de la séance par madame la mairesse

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2025
- 1.3 Approbation de la liste de correspondance et documents reçus au 30 septembre 2025
- 1.4 Rapport général de la mairesse
- 1.5 Assemblée publique de consultation du projet de règlement numéro 25-22, règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 18-16 de la Municipalité de Lac-Bouchette de manière à modifier les marges de recul dans la zone 8R
- 1.6 Adoption du second projet de règlement numéro 25-22, règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 18-16 de la Municipalité de Lac-Bouchette de manière à modifier les marges de recul dans la zone 8R
- 1.7 Autorisation de signature – Entente intermunicipale relative à la fourniture de services communs en gestion documentaire et gestion intégrée des documents
- 1.8 Entente de financement pour la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques liés aux feux de forêt dans la municipalité de Lac-Bouchette – Cadre pour la prévention de sinistres 2013 – 2027 – ministère de la Sécurité publique
- 1.9 Avis d'intérêt au programme de décarbonisation et d'amélioration de la performance énergétique Éco Énergie 360 de la Fédération québécoise des municipalités
- 1.10 Participation au projet pilote du centre de services partagés de la MRC du Domaine-du-Roy
- 1.11 Projet de mise en place d'une direction générale avec la Municipalité de Saint-François-de-Sales

2. FINANCES

- 2.1A Approbation des comptes à payer du mois de septembre 2025
- 2.1B Certificat de disponibilité de crédit
- 2.2 Approbation du rapport budgétaire au 31 août 2025
- 2.3 Demande du comité culturel Lac-Bouchette
- 2.4 Demande de commandite – Maison des jeunes

3. PERSONNEL

4. MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES

- 4.1 Achat d'un sableur pour le Ford F550
- 4.2 Achat de quatre (4) pneus, niveleuse

5. PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Dossier de chien – 92, route de l'Ermitage

- 7. **TRANSPORT ROUTIER**
 - 7.1 Programme d'aide à la voirie locale
 - 7.2 Ouverture des soumissions – déneigement secteur du chemin Baie-des-Perron
 - 7.3 Demande au ministère des Transports – végétation qui garnit le terre-plein
 - 8. **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 9. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - 9.1 Demande au règlement PIIA numéro 18-22 portant le numéro 2025-06 pour la construction d'une remise au 159, rue Principale
 - 10. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11. **VARIA**
 - 12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 13. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**
-

OUVERTURE

Mot d'ouverture de la séance par Mme la Mairesse qui préside l'assemblée par la suite.

1. ADMINISTRATION

1.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résol. 25-171

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Vital Dumais appuyé par Mme la conseillère Nathalie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et reçu.

ACCEPTÉE

1.2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2025

Résol. 25-172

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2025;

ATTENDU QUE Madame la mairesse résume les principaux points discutés au cours de la réunion;

ATTENDU QU'il respecte le contenu des discussions ainsi que les décisions des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Côté appuyée par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2025 soit et est approuvé tel que présenté et rédigé.

ACCEPTÉE

1.3 APPROBATION DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS REÇUS AU 30 SEPTEMBRE 2025

Résol. 25-173

ATTENDU QUE la liste de correspondance et documents reçus au 30 septembre 2025 a été donnée aux membres du conseil municipal avant la réunion et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QUE les questions soulevées par les conseillers et les conseillères ont reçu explications de la part de Mme la mairesse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Vital Dumais appuyé par M. le conseiller Laurier Girard et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste de correspondance et documents reçus au 30 septembre 2025 soit acceptée telle que présentée et rédigée.

ACCEPTÉE

1.4

RAPPORT GÉNÉRAL DE LA MAIRESSE

- ➔ Mme la mairesse effectue le tirage d'une carte cadeau pour les utilisateurs de la station de lavage de bateaux.
- ➔ Mme la mairesse informe la population qu'il va y avoir des élections et d'aller voter.

1.5

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 25-22, RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 18-16 DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE DE MANIÈRE À MODIFIER LES MARGES DE REcul DANS LA ZONE 8R

Début : 19 h 11

Mme la mairesse explique le projet et demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires ou suggestions.

Fin : 19 h 12

1.6

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 25-22, RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 18-16 DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE DE MANIÈRE À MODIFIER LES MARGES DE REcul DANS LA ZONE 8R

Résol. 25-174

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette a adopté en date du 5 mars 2018 le règlement numéro 18-16 portant sur le règlement de zonage de la Municipalité de Lac-Bouchette, le tout en conformité aux dispositions connues au chapitre IV du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) ;

ATTENDU QU'en date du 11 avril 2018, le règlement de zonage numéro 18-16 de la Municipalité de Lac-Bouchette est entré en vigueur suite à l'émission, par la MRC du Domaine-du-Roy, du certificat de conformité numéro 91005-RZ-01-02-2018;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette souhaite amender son règlement de zonage numéro 18-16 de manière à :

- Réduire les marges de recul avant et arrière prévues à la grille des spécifications #107 pour la zone 8R.

ATTENDU QUE la section V, du chapitre IV du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) permet à la Municipalité de Lac-Bouchette de modifier son règlement de zonage ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le processus de modification du règlement de zonage débute par l'adoption d'un projet de règlement par le conseil municipal de Lac-Bouchette ;

ATTENDU QUE ce projet d'amendement au règlement de zonage a été soumis à la consultation publique le 2 octobre 2025 à 19 h 11, à la salle du conseil municipal ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal du 8 septembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSE PAR M. le conseiller Laurier Girard appuyé par M. le conseiller Vital Dumais et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter par résolution le présent second projet de règlement numéro 25-22 et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2 MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT

Le règlement de zonage est modifié de manière à :

1. Au cahier des spécifications, modifier la grille de la zone « 8R » (grille numéro 107) de manière à réduire la marge de recule avant à 6 mètres alors qu'elle est actuellement à 7 mètres et à réduire la marge de recul arrière à 6 mètres alors qu'elle est actuellement à 10 mètres (voir annexe A).

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur après que toutes les formalités prescrites par la loi auront été dûment remplies.

MAIRESSE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER-TRÉSORIER

ACCEPTÉE

1.7

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE
RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES COMMUNS EN GESTION
DOCUMENTAIRE ET GESTION INTÉGRÉE DES DOCUMENTS**

Résol. 25-175

ATTENDU QUE la MRC du Domaine-du-Roy et les municipalités qui la composent ont élaboré un projet de coopération intermunicipale visant la fourniture de services communs en gestion documentaire et gestion intégrée des documents;

ATTENDU QUE la MRC a procédé au dépôt du projet dans le cadre du Volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU QUE le sous-volet Coopération intermunicipale du programme a pour objectif de mettre en place ou de bonifier des projets de coopération visant la mise en commun de services;

ATTENDU QU'afin d'être admissible, le projet déposé doit viser l'établissement de collaborations structurantes et durables par la mise en commun de services, notamment par la mise en place ou la bonification d'une entente intermunicipale visant une délégation de compétence à une autre municipalité ou à la MRC;

ATTENDU QU'un projet d'entente intermunicipale a été élaboré par la MRC du Domaine-du-Roy afin de respecter cette condition, en collaboration avec le Centre d'archives Domaine-du-Roy;

ATTENDU QUE le projet d'entente a été présenté à l'ensemble des directeurs généraux des municipalités locales lors de la table des permanents du 19 septembre 2025, et que ces derniers se sont montrés favorables au projet d'entente et à sa signature par chacune des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Côté appuyée par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Mme la mairesse Ghislaine M-. Hudon et M. le directeur général et greffier-trésorier Jean-Pierre Tremblay à signer l'entente intermunicipale à intervenir en matière de fourniture de services communs en gestion documentaire et gestion intégrée des documents;

Et que le conseil de la municipalité de Lac-Bouchette accepte, même en cas de réponse défavorable à la demande d'aide financière déposée dans le cadre du Volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, de mettre en œuvre le projet déposé.

ACCEPTÉE

1.8

ENTENTE DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES D'ATTÉNUATION DES RISQUES LIÉS AUX FEUX DE FORÊT DANS LA MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE – CADRE POUR LA PRÉVENTION DE SINISTRES 2013 – 2027 – MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résol. 25-176

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette souhaite mettre en œuvre des mesures d'atténuation recommandées par la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) pour réduire les risques liés aux feux de forêt sur le territoire;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique dans le Cadre pour la prévention des sinistres (CPS) peut offrir un soutien financier pour des travaux de prévention et d'atténuation des risques de sinistres;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette a présenté une demande de soutien financier dans le cadre de ce programme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Vital Dumais appuyé par M. le conseiller Laurier Girard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Lac-Bouchette présente un projet concernant la prévention des risques de feux de forêt;

QUE la participation financière de la Municipalité soit d'environ 10,6% des dépenses admissibles;

QUE Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon et M. le directeur général et greffier-trésorier Jean-Pierre Tremblay soient autorisés à signer tous les documents en lien avec le projet, dont l'entente de financement avec le MSP visant la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques liés aux feux de forêt dans la municipalité de Lac-Bouchette.

ACCEPTÉE

1.9

AVIS D'INTÉRÊT AU PROGRAMME DE DÉCARBONISATION ET D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ÉCO ÉNERGIE 360 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Résol. 25-177

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a lancé Éco Énergie 360, soit un programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique d'actifs municipaux ;

ATTENDU QUE, dans le cadre du programme d'Éco Énergie 360, la FQM offre aux organisations municipales des services clé en main et un financement afin de faciliter et d'accélérer la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et de décarbonation de leurs actifs municipaux admissibles ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette a pris connaissance du programme Éco Énergie 360 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette désire manifester son intérêt au programme Éco Énergie 360 ;

ATTENDU QUE, pour évaluer le potentiel de rénovation écoénergétique des actifs municipaux dans le cadre du programme Éco Énergie 360, des renseignements à l'égard de ces actifs doivent être colligés et analysés par la FQM et tout fournisseur désigné ou partenaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette comprend que seront signées ultérieurement les ententes requises avec la FQM pour l'exécution d'un Projet selon les paramètres du programme Éco Énergie 360 conformément aux diverses dispositions légales applicables, le cas échéant ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par Mme la conseillère Nathalie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Lac-Bouchette déclare son intérêt au programme Éco Énergie 360;

QUE la municipalité de Lac-Bouchette autorise la direction générale à signer l'autorisation de collecte de données se trouvant en annexe de la présente résolution et à remplir toutes les formalités afin d'y donner effet ;

À effectuer toutes les démarches et interventions nécessaires et signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

ACCEPTÉE

1.10

PARTICIPATION AU PROJET PILOTE DU CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DE LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY

Résol. 25-178

ATTENDU QUE la MRC du Domaine-du-Roy a mis en place un projet pilote de centre de services partagés afin de soutenir administrativement certaines municipalités de son territoire aux prises avec des problèmes administratifs urgents ;

ATTENDU QUE M. Jean-Pierre Tremblay, directeur général de la Municipalité de Lac-Bouchette, a participé ponctuellement au projet pilote en soutien à la Municipalité de Saint-André;

ATTENDU les besoins temporaires de la Municipalité de Saint-François-de-Sales au niveau de la direction générale pour une période pouvant aller jusqu'au 31 mars 2026;

ATTENDU la résolution adoptée afin de participer dans la réalisation d'un mandat d'étude d'un projet de mise en place d'une direction générale commune avec la Municipalité de Saint-François-de-Sales;

ATTENDU l'intérêt de permettre à M. Jean-Pierre Tremblay de soutenir la Municipalité de Saint-François-de-Sales au poste de directeur général via le Centre de services partagés de la MRC du Domaine-du-Roy à raison de vingt heures hebdomadairement ;

ATTENDU QUE le salaire, et les bénéfices marginaux pour le temps effectué par M. Jean-Pierre Tremblay auprès de la Municipalité de Saint-François-de-Sales seront à la charge du Centre de services partagés de la MRC du Domaine-du-Roy;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Côté appuyée par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE Monsieur Jean-Pierre Tremblay soit autorisé à soutenir la Municipalité de Saint-François-de-Sales au poste de directeur général via le Centre de services partagés de la MRC du Domaine-du-Roy à raison de vingt heures hebdomadairement jusqu'au 31 mars 2026 selon les modalités énoncées ci-dessus.

ACCEPTÉE

1.11

PROJET DE MISE EN PLACE D'UNE DIRECTION GÉNÉRALE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES

Résol. 25-179

ATTENDU la vacance au poste permanent de directeur général / greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-Sales;

ATTENDU QUE la direction générale de la Municipalité de Lac-Bouchette possède une vaste expérience et que la Municipalité doit prévoir son départ à la retraite d'ici les prochaines années;

ATTENDU le contexte d'augmentation et de diversification des responsabilités incombant à un directeur général d'une municipalité, des difficultés de recrutement et de rétention à ce poste;

ATTENDU l'opportunité pour les Municipalités de Saint-François-de-Sales et de Lac-Bouchette d'évaluer la mise en place d'une direction générale commune pour les deux municipalités;

ATTENDU le programme d'aide financière du ministère des Affaires municipales soutenant les projets de coopération en vertu du volet 4 du Fonds régions et ruralités;

ATTENDU la nécessité de bénéficier d'un accompagnement professionnel afin d'évaluer la mise en place d'une direction générale commune pour les deux municipalités;

ATTENDU la demande d'offres de services effectuée auprès de trois firmes de consultant;

ATTENDU la possibilité d'obtenir un financement provenant du fonds de développement du Domaine-du-Roy pour la réalisation de ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Vital Dumais appuyé par Mme la conseillère Nathalie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité de Lac-Bouchette confirme son intérêt et sa participation dans la réalisation d'un mandat d'étude d'un projet de mise en place d'une direction générale commune avec la Municipalité de Saint-François-de-Sales;

QU'un mandat soit confié à MNP au montant de 10 405\$ plus taxes pour la réalisation de l'étude de mise en place de ce projet;

QUE la Municipalité de Lac-Bouchette assumera sa part de 50 % des coûts du mandat;

QU'une demande soit adressée au fonds de développement du Domaine-du-Roy pour le financement d'un maximum de 80 % de l'étude de mise en place du projet via l'enveloppe locale de la municipalité, et d'autoriser le directeur général à signer la demande d'aide financière.

ACCEPTÉE

2. FINANCES

2.1A APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2025

Résol. 25-180

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des comptes à payer du mois de septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par M. le conseiller Vital Dumais et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer de septembre 2025 suivants soient approuvés :

Septembre 2025		
	Montant du chèque	Total par fournisseur
Folio 700 084		
Hydro-Québec - CCCS	682,66 \$	10 956,28 \$
St-Onge Ford La Tuque	58 876,40 \$	58 876,40 \$
BuroPro Citation	768,15 \$	1 047,54 \$
Intact assurance	637,51 \$	637,51 \$
Société canadienne des postes	224,72 \$	337,08 \$
Postes Canada	160,51 \$	160,51 \$
Jean-François Bilodeau	1 885,21 \$	1 885,21 \$
Groupe DLA	2 266,16 \$	2 266,16 \$
Chasse et Pêche Lac-Bouchette	200,00 \$	200,00 \$
Société canadienne des postes	112,36 \$	- \$
Edith Gaudreault	57,48 \$	57,48 \$
Thibeault Gagnon Sabrina	500,00 \$	500,00 \$
Apsam	190,00 \$	190,00 \$
Charles Bois	1 000,00 \$	1 000,00 \$
BuroPro Citation	279,39 \$	- \$
Cain Lamarre	1 354,94 \$	1 354,94 \$
Martin Cloutier	408,00 \$	408,00 \$
Corporate express	286,75 \$	286,75 \$
Cuizen	88,96 \$	88,96 \$
Encreco	638,67 \$	638,67 \$
Entandem	270,74 \$	270,74 \$
Eurofins environex	887,03 \$	887,03 \$
Fonds d'information	54,00 \$	54,00 \$
Steven Gaudreault	1 700,00 \$	1 700,00 \$
Laurier Girard	269,04 \$	269,04 \$
Groupe D-Tech	253,57 \$	253,57 \$
Havre	74,00 \$	74,00 \$
Industries Québec bolts	1 895,28 \$	1 895,28 \$
LCR	162,07 \$	162,07 \$
Location d'équipement Maximum	1 220,94 \$	1 220,94 \$
MRC du Domaine-du-Roy	29 142,91 \$	29 142,91 \$
Nutrinor énergies	2 626,83 \$	2 626,83 \$
Renomax Roberval	22,95 \$	22,95 \$
Résidences du Manoir des Lacs	1 000,00 \$	1 000,00 \$
Sécurité Maximum	346,94 \$	346,94 \$
Serrurier Larouche	171,83 \$	171,83 \$
SCFP	540,37 \$	540,37 \$
Jean-Pierre Tremblay	240,11 \$	240,11 \$
Uni-Select Inc.	354,57 \$	354,57 \$
Vision informatik Inc.	2 824,09 \$	2 824,09 \$
Receveur général du Canada	4 685,10 \$	4 685,10 \$
Hydro-Québec - éclairage public	51,38 \$	- \$
Cogéco câble	83,88 \$	239,00 \$
Cogéco câble	155,12 \$	- \$
Bell mobilité	284,68 \$	284,68 \$
Bell - Municipalité	108,85 \$	233,30 \$
Hydro-Québec - édifice municipal	552,21 \$	- \$
Bell - kiosque	68,93 \$	- \$
Hydro-Québec - centre comm.	906,71 \$	- \$
Hydro-Québec - éclairage public	1 294,91 \$	- \$
Hydro-Québec - édifice municipal	2 195,14 \$	- \$
Hydro-Québec - pompage	506,94 \$	- \$
Hydro-Québec - garage mun.	647,87 \$	- \$
Hydro-Québec - aqueduc	1 209,24 \$	- \$
Beneva	7 198,89 \$	14 491,37 \$
Hydro-Québec - garage mun.	297,29 \$	- \$
Bell - kiosque	55,52 \$	- \$

Ministère du Revenu	13 906,32 \$	13 906,32 \$
Hydro-Québec - étangs	2 611,93 \$	- \$
Beneva	7 292,48 \$	- \$
Desjardins sécurité financière	6 578,82 \$	6 578,82 \$
Sous-total	165 367,35 \$	165 367,35 \$
Annulation ch. - mai 2025	(227,05) \$	(227,05) \$
Annulation ch. - juin 2025	(258,58) \$	(258,58) \$
Annulation ch. - juillet 2025	(282,52) \$	(282,52) \$
Sous-total	(768,15) \$	(768,15) \$
Total	164 599,20 \$	164 599,20 \$
Salaires		
4 septembre 2025	6 538,85 \$	6 538,85 \$
11 septembre 2025	7 445,36 \$	7 445,36 \$
18 septembre 2025	6 220,94 \$	6 220,94 \$
25 septembre 2025	11 411,31 \$	11 411,31 \$
Total des salaires	31 616,46 \$	31 616,46 \$
TOTAL:	196 215,66 \$	196 215,66 \$

ACCEPTÉE

2.1B

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Jean-Pierre Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Lac-Bouchette dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

Jean-Pierre Tremblay,
directeur général et greffier-trésorier

2.2

Résol. 25-181

APPROBATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 AOÛT 2025

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du rapport budgétaire au 31 août 2025;

ATTENDU QUE le rapport budgétaire a été analysé par les membres du conseil en regard du pourcentage des dépenses encourues à la date du rapport;

ATTENDU QU’il reflète la situation financière au 31 août 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Laurier Girard appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l’unanimité des conseillers que le rapport budgétaire au 31 août 2025 soit accepté.

ACCEPTÉE

2.3
Résol. 25-182

DEMANDE DU COMITÉ CULTUREL LAC-BOUCHETTE

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par M. le conseiller Laurier Girard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement en 2025 d'une aide financière au montant de 2 500\$ au comité culturel.

ACCEPTÉE

2.4
Résol. 25-183

DEMANDE DE COMMANDITE – MAISON DES JEUNES

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Vital Dumais appuyé par Mme la conseillère Nathalie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement en 2025 d'une commandite au montant de 300\$ à la Maison des jeunes de Lac-Bouchette pour leur activité de l'Halloween.

ACCEPTÉE

3. PERSONNEL

Aucun item.

4. MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES

4.1
Résol. 25-184

ACHAT D'UN SABLEUR POUR LE FORD F550

ATTENDU QUE le conseil juge important de faire l'acquisition d'un plus gros sableur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Vital Dumais appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'acquisition d'un sableur au coût de 16 376\$ plus taxes.

QUE le sableur a besoin d'un vibreur au coût de 530\$ plus taxes.

ACCEPTÉE

4.2
Résol. 25-185

ACHAT DE QUATRE (4) PNEUS NIVELEUSE

ATTENDU QUE les pneus arrières de la niveleuse sont finis;

ATTENDU QUE les employés en ont régulièrement besoin;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Côté appuyée par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'acquisition de quatre (4) pneus pour la niveleuse pour un montant de 5 399,80\$ plus taxes chez Point S Potvin.

ACCEPTÉE

5. PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS

Aucun item.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 DOSSIER DE CHIEN – 92, ROUTE DE L'ERMITAGE

Résol. 25-186

ATTENDU la réception du rapport d'examen du vétérinaire ainsi que l'étude du dossier de plainte;

ATTENDU QUE, bien que le rapport du vétérinaire indique que le chien ne semble pas agressif envers les personnes mais dangereux envers les autres chiens, il doit donc être gardé en laisse et avoir une muselière en tout temps dans les lieux où il y a d'autres chiens;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Vital Dumais appuyé par M. le conseiller Laurier Girard et résolu à l'unanimité des conseillers d'émettre l'ordonnance suivante :

QUE lors d'une sortie à l'extérieur de la résidence, le chien cité en objet devra être attaché en cour arrière avec un dispositif suffisamment solide pour le retenir et de l'empêcher de sortir du terrain;

QUE lors d'une sortie à l'extérieur de la propriété, le chien devra être retenu par une personne capable de le maîtriser au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,25 mètres ainsi que d'une muselière à panier;

QUE lors de visite d'inconnus et d'autres animaux sur la propriété du 92, route de l'Ermitage, des mesures sérieuses devront être mises en place afin d'éviter d'autres incidents tel que de tenir le chien en laisse ou de l'isoler.

QUE le conseil tient à aviser, qu'à la moindre incartade du chien concerné aux règlements municipaux, la Municipalité prendra les moyens nécessaires pour assurer le bien-être et la sécurité du public.

ACCEPTÉE

7. TRANSPORT ROUTIER

7.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

Résol. 25-187

ATTENDU QUE le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les Municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de la Municipalité, M. Jean-Pierre Tremblay représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Laurier Girard appuyé par Mme la conseillère Nathalie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Municipalité de Lac-Bouchette autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. le directeur général Jean-Pierre Tremblay est dûment autorisé à signer tous les documents ou ententes à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ACCEPTÉE

7.2

OUVERTURE DES SOUMISSIONS – DÉNEIGEMENT SECTEUR DU CHEMIN BAIE-DES-PERRON

Résol. 25-188

ATTENDU la réception et l'ouverture d'une (1) soumission:

9194-0973 Québec Inc. : 13 500\$ avant taxes;

ATTENDU QUE le conseil municipal a jugé acceptable la soumission reçue ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Laurier Girard appuyé par M. le conseiller Vital Dumais et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat de déneigement chemins Baie-des-Perron, Alfred et 2^e chemin de la Baie-des-Perron de la municipalité, pour la saison hivernale 2025-2026 à 9194-0973 Québec Inc. et ce, pour un montant total de 13 500\$ avant taxes ;

QUE Mme la mairesse Ghislaine M.- Hudon et M. le directeur général et greffier-trésorier Jean-Pierre Tremblay soient autorisés à signer les documents nécessaires au nom de la Municipalité de Lac-Bouchette.

ACCEPTÉE

7.3

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – VÉGÉTATION QUI GARNIT LE TERRE-PLEIN

Résol. 25-189

ATTENDU QU'il y a des terre-pleins dans l'emprise du chemin en face du 202 et 204, route Victor-Delamarre;

ATTENDU QU'il y a des fleurs dedans et d'autres mauvaises herbes;

ATTENDU QUE durant une partie de l'été la vision devient très difficile car les fleurs et mauvaises herbes deviennent très hautes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Vital Dumais appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au Ministère des transports d'enlever les fleurs et les remplacer par du béton pour la sécurité des usagers.

ACCEPTÉE

8. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun item.

9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9.1 DEMANDE AU RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 18-22 PORTANT LE NUMÉRO 2025-06 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE REMISE AU 159, RUE PRINCIPALE

Résol. 25-190

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation des membres du Comité consultatif d'urbanisme concernant une demande au règlement du PIIA n° 18-22;

ATTENDU l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme voulant informer le conseil municipal que la demande consiste à autoriser la construction d'une remise préfabriquée en tôle recouverte de vinyle de 13' x 11' en cour arrière situé au 159, rue Principale;

ATTENDU QUE les membres du CCU ont pris connaissance des photos des bâtiments existants du terrain concerné par la demande ainsi que des bâtiments avoisinants;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance des plans et des photos de la remise projetée ;

ATTENDU QUE les membres sont d'avis que la forme de la toiture à deux versants de la remise projetée s'harmonisera bien dans le milieu bâti;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance du revêtement de tôle de la toiture et qu'il s'agencera bien avec la toiture de tôle de la maison;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme croient que le bâtiment projeté aura peu d'impact visuel car il sera construit en cour arrière et sera très peu visible de la rue;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par M. le conseiller Laurier Girard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'approbation au PIIA n° 18-22 portant le n° 2025-06 visant à construire une remise préfabriquée en tôle recouverte de vinyle de 13' x 11' située au 159, rue Principale telle que présentée aux plans et images jointes à la demande.

ACCEPTÉE

10. LOISIRS ET CULTURE

Aucun item.

11. **VARIA**

Aucun item.

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des citoyens posent des questions et le conseil leur répond.

13. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Résol. 25-191

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée.

Il est 19 h 43.

ACCEPTÉE

MAIRESSE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER-TRÉSORIER

Je, Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

